

Commentaire de la SOGC sur l'innocuité des contraceptifs oraux renfermant de la drospirénone

Récemment, la SOGC a eu vent que certaines Canadiennes remettent en question l'innocuité de certains contraceptifs oraux, surtout ceux renfermant de la drospirénone (p. ex. Yaz et Yasmin). Le risque accru perçu de thromboembolie veineuse (TEV) cause tout particulièrement de l'inquiétude.

Il est d'abord important de noter que tous les produits contraceptifs oraux sur le marché, y compris ceux renfermant de la drospirénone, ont reçu l'approbation de Santé Canada selon des tests rigoureux. Par ailleurs, des membres de la SOGC qui ont examiné la littérature en sont arrivés à la conclusion qu'aucune raison ne pourrait laisser croire à la SOGC ou aux Canadiennes que les contraceptifs oraux, y compris ceux renfermant de la drospirénone, peuvent entraîner des issues graves pour la santé.

Deux des études « prospectives » de grande qualité (études EURAS et Ingenix) auxquelles 120 000 femmes ont pris part n'ont indiqué aucune différence du taux de risque de TEV entre les contraceptifs oraux présentement sur le marché. Les questions suivantes sont également intéressantes :

- La fréquence des TEV pendant l'utilisation de contraceptifs oraux est beaucoup moindre que la fréquence des TEV liées à la grossesse.
- L'éruption d'incidents déclarés à Santé Canada peut représenter des « déclarations stimulées », soit le phénomène par lequel l'attention médiatique entraîne les médecins et les patients à déclarer des événements indésirables.
- Puisque les dénominateurs et les facteurs de risque chez les femmes à qui on a prescrit des contraceptifs oraux renfermant de la drospirénone sont inconnus, ces rapports ne peuvent offrir de données valides sur les risques relatifs de TEV associés à divers contraceptifs oraux.
- Les contraceptifs oraux renfermant de la drospirénone offrent des avantages supplémentaires aux femmes souffrant d'acné et d'hirsutisme, dont bon nombre présentent un excès de poids. Ces femmes encourent des risques accrus de thromboembolie veineuse en raison de l'obésité.
- La grossesse et la période immédiate du post-partum entraînent des risques plus élevés de caillots sanguins que l'utilisation de contraceptifs oraux.

La SOGC conseille à toutes les femmes qui ont présentement recours à des contraceptifs oraux de continuer à les utiliser comme prescrits, à moins qu'elles ne connaissent des complications, et de communiquer avec leur professionnel de la santé si elles ont des préoccupations particulières.